

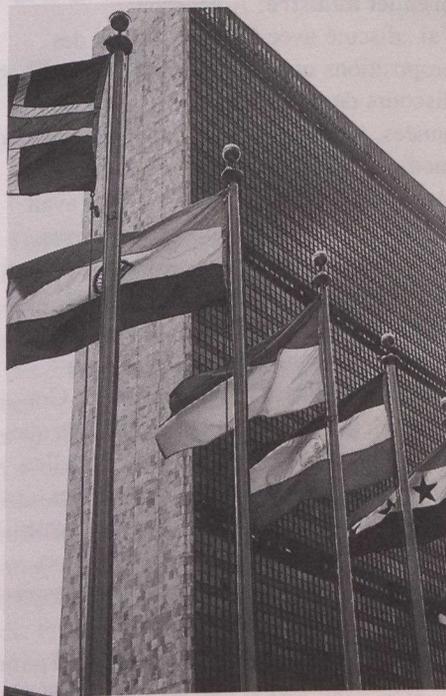
Bilan des progrès réalisés à la Première Commission durant la 44^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies

La 44^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies a conclu ses travaux à New York en décembre. Comme d'habitude, les questions liées à la limitation des armements, au désarmement et à la sécurité internationale ont été confiées à la Première Commission de l'Assemblée générale, dont peuvent faire partie tous les États membres de l'ONU. Les délégations nationales y font des déclarations sur les résolutions présentées et discutent de celles-ci avant de les mettre aux voix. Les résolutions passées par la Commission sont renvoyées à l'Assemblée générale, en séance plénière, où elles sont officiellement adoptées.

La Première Commission n'est pas une instance de négociation habilitée à élaborer et à appliquer des mesures de désarmement, mais plutôt une tribune où les pays peuvent échanger dans ce domaine. Les résolutions adoptées par l'Assemblée générale ne sont donc pas des accords exécutoires mais plutôt des déclarations de principe ou des recommandations quant aux mesures à prendre. Celles d'entre elles qui sont adoptées par consensus peuvent contribuer sensiblement à faire progresser divers dossiers du fait qu'elles contiennent des recommandations et reflètent des positions acceptables pour tous les membres de l'ONU.

Le Canada attache une grande importance au système des Nations Unies et, dans cette optique, il participe activement chaque année à l'examen des questions de désarmement dont est saisie la Première Commission. La délégation canadienne à la session de 1989, dirigée par Mme Peggy Mason, ambassadrice au désarmement, a piloté plusieurs résolutions et en a coparrainé un certain nombre d'autres.

Le Canada s'est tout particulièrement signalé dans le dossier des armes chimiques. Ainsi, il a coparrainé les trois



Les drapeaux de quelques-uns des États membres des Nations Unies déployés devant l'immeuble du Secrétariat au siège de l'ONU à New York.

Photo des Nations Unies

résolutions traitant de différents aspects de la question, qui ont été adoptées par consensus par l'Assemblée générale. La délégation canadienne a rédigé l'une de ces résolutions; en collaboration avec la délégation polonaise, elle a veillé à ce que les préoccupations de toutes les délégations soient prises en compte, ce qui a permis de voter le texte à l'unanimité. La résolution invite instamment les participants de la Conférence du désarmement à Genève à intensifier leurs efforts en vue de conclure une convention interdisant le développement, la production, le stockage et l'utilisation d'armes chimiques et prévoyant la destruction des stocks existants. Le Canada espère que cette résolution contribuera pour beaucoup à la réalisation de l'important objectif qui consiste à débarrasser la planète de toutes les armes chimiques dans un proche avenir.

La question des essais nucléaires a elle aussi retenu considérablement l'attention de la Commission. L'instauration d'un traité d'interdiction complète des essais (CTBT) est l'une des priorités du gouvernement canadien dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement. Le Canada est l'un des six pays qui, sous la direction de la Nouvelle-Zélande, ont préparé une résolution sur l'urgence d'un tel traité. En raison des divergences fondamentales entre les cinq États dotés d'armes nucléaires en particulier, il a été impossible d'en arriver à un texte qui aurait pu faire l'unanimité. En revanche, les États non dotés d'armes nucléaires se sont massivement prononcés en faveur de la résolution. De l'avis du Canada, ce document aborde cette question épineuse de façon réaliste en reconnaissant les progrès accomplis et en traçant pour la Conférence du désarmement un programme de travail qui la rapprochera du traité.

Comme par les années passées, le Canada a présenté une résolution sur l'interdiction de la production des matières fissiles. Le document souligne que l'interdiction de la production de ces matières à des fins militaires - elles sont nécessaires pour faire exploser les dispositifs nucléaires - est une composante importante de tout progrès vers le désarmement nucléaire; en outre, il invite la Conférence du désarmement à poursuivre l'examen de cette question à un stade approprié de ses délibérations sur les essais nucléaires. Ce texte, comme celui sur le CTBT, a rallié l'appui d'un grand nombre de pays.

Le Canada a en outre participé activement aux diverses discussions au sein de la Première Commission portant sur des thèmes aussi variés que l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires dans plusieurs régions du globe, le désarmement con-